

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 2 juillet 2013

1

L'assemblée communale ordinaire a été normalement convoquée par un tout-ménage, par un entrefilet dans la presse, par l'affichage au panneau communal, et par la publication dans le journal officiel de la République et Canton du Jura n° 22 du 19 juin 2013, pour ce mardi 2 juillet 2013, à 20h15, à la Maison paroissiale (Rue de l'Eglise 11) à Alle.

L'assemblée est ouverte à 20h15 par M. Bernard Studer, président des assemblées communales, qui salue cordialement l'assistance et la remercie de porter présence à cette réunion. Il fait part des excuses de Mme Nicole Jobin et M. Drilon Loshi, employés administratifs, et de Mme Ludivine Brahier, membre de la commission communale des finances.

Le bureau est constitué ainsi :

Président d'office : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

Vice-président d'office : M. Josy Meyer, vice-président des assemblées communales

Secrétaire d'office : M. Raymond Julien, secrétaire communal

Scrutateurs : sur proposition de M. Meyer sont élus sans autre MM. Rémy Gurba et François Rolli.

On procède au dénombrement des participants. On enregistre 45 votants et note la présence de Mme Barbara Geraldès qui n'est pas habilitée à voter.

M. Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 21 mars 2013.
2. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Carlos Manuel Geraldès Alexandre, de son épouse Maria de Fatima et de leur fille Barbara, ressortissants portugais, domiciliés à Alle
3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2012
4. Divers

Délibérations

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 21 mars 2013

M. Raymond Julien communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le protocole de la précédente assemblée a été placardé publiquement, le 15 mai dernier,

au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie. Il a par ailleurs été publié le 24 mai 2013 sur le site internet communal.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 21 mars 2013.

2. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Carlos Manuel Geraldès Alexandre, de son épouse Maria de Fatime et de leur fille Barbara, ressortissants portugais, domiciliés à Alle

En dérogation à l'article 26 du règlement d'organisation, l'assistance admet tacitement la présence des personnes intéressées jusqu'au vote.

En introduction, Mme Noémie Petignat, conseillère communale responsable du dicastère « population – relations publiques – information - économie », souhaite une cordiale bienvenue aux trois personnes requérantes, précisant qu'au-delà du processus administratif, le Conseil place ces démarches purement formelles dans un contexte d'accueil et de solidarité. Il s'agit de valeurs fortes que nous entendons promouvoir au niveau des relations humaines. Cela est d'autant plus aisé lorsqu'il s'agit, comme dans le cas présent, de personnes que nous connaissons et qui bénéficient de notre considération.

L'entrée en matière n'est pas contrecarrée. Mme Petignat développe les informations émanant des dossiers personnels. Elle présente les trois personnes requérantes, précise notamment leur identité, leur situation familiale, leurs formations scolaires et professionnelles, leurs activités et loisirs.

Les motifs de leur demande sont justifiés. Toutes les données mentionnées dans le rapport d'enquête du Service de la population du Canton du Jura sont favorables. La famille Geraldès mérite notre confiance et le Conseil préavise favorablement sa naturalisation.

La discussion n'étant point utilisée, M. Studer note que la finance globale de naturalisation se monte à Fr. 400.--.

Avant le vote, le président invite les personnes intéressées à se retirer.

Sans autre, l'assemblée accorde le droit de cité d'Alle, aux conditions prévues, à M. Carlos Geraldès, à son épouse Maria de Fatima et à leur fille Barbara, qui sont chaleureusement applaudis.

3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2012

En prologue, M. le maire Stéphane Babey, responsable du dicastère « administration – finances- SIDP – SIS – AJC - Clos Bidaine » et président de la commission communale de l'économie, des finances et des estimations, revient sur le thème des éoliennes qui a tenu le village en haleine ce printemps. Les autorités communales ont voulu jouer la transparence dans ce dossier dès le départ pour éviter toute fracture au sein de la population. Elles peuvent finalement se féliciter et remercier le corps électoral d'avoir participé à ce débat. Nous en ressortons avec le sentiment du devoir accompli et surtout un résultat final qui n'a débouché sur aucune cicatrice, ni animosité au sein de la population. Aussi, ce dossier est clos à Alle.

M. le maire note par ailleurs que la nouvelle équipe du Conseil communal est en place depuis six mois, et chaque membre de l'Exécutif prend sa place, découvre l'ampleur de la tâche qui l'attend et prend connaissance des anciens comme des nouveaux dossiers qui sont multiples et variés. On ne va pas révolutionner le village ni son fonctionnement, mais travailler en toute collégialité sur tous les dossiers pour le bien de l'ensemble des habitants.

Nous devons tenir compte d'impératifs financiers, qui grèvent parfois notre volonté d'aller de l'avant. La réalité des chiffres nous est, pour l'instant, défavorable. Les charges liées de l'Etat (action sociale, transports, contraintes au niveau des Crèches et UAPE, enseignement), le retard dans le paiement des impôts (qui n'est pas du ressort de la commune), le manque évident et crucial des rentrées fiscales en matière d'imposition sur les personnes morales constituent des éléments exogènes qui pénalisent les comptes 2012 de manière substantielle. On peut en extraire les éléments importants suivants :

- Explosion des charges liées à l'action sociale : + Fr. 128'000.—
- Enseignement : + Fr. 28'000.—
- Frais d'énergie : + Fr. 30'000.—
- Rentrées des impôts ordinaires : - Fr. 28'000.—
- Elimination d'impôts : + Fr. 16'000.—

Les autorités ne peuvent qu'être surprises du peu de rentrées fiscales sur les personnes morales (Fr. 237'000.--), alors que d'autres communes bien moins loties que la nôtre en termes d'infrastructures, de zones industrielles et d'emplois affichent des résultats extraordinaires. On peut constater que les charges imputables directement à l'action du Conseil communal sont parfaitement maîtrisées et répondent dans les grandes lignes au budget.

Les comptes 2012 présentent un déficit de Fr. 399'812.18 pour un montant de charges de Fr. 5'796'414.20 et des recettes à hauteur de Fr. 5'396'602.02.

Après entérinement de l'entrée en matière, moyennant le consentement de l'assistance, M. Flavien Lachat, receveur communal, donne lecture des totaux des chapitres et des groupes du document comptable, mis à la disposition des participants dans son intégralité.

M. Lachat renseigne en détail l'assemblée sur les données chiffrées.

Les crédits supplémentaires totalisent Fr. 469'335.20. Les bilans s'élèvent à Fr. 18'395'620.96 au 31 décembre 2012. Les dettes à moyen et long terme se montent à Fr. 14'242'822.94, y compris la part d'endettement des biens du syndicat hospitalier de Porrentruy (Fr. 149'708.--). Le découvert communal représente une somme de Fr. 554'722.95.

M. Charles Raccordon, ancien maire, note que selon la dernière édition du journal villageois de l'an passé, la Commune s'est vu attribuer un legs substantiel d'une personne décédée au début 2012. Il précise qu'il s'agit d'un don de Fr. 300'000.--, qui ne figure pas dans les comptes.

M. Babey confirme le montant reçu, qui répond à un vœu testamentaire et doit normalement être utilisé pour les personnes âgées du village. On ne peut sans autre verser cette somme à la caisse communale. M. le maire ajoute qu'en accord avec la commission des finances, le Conseil communal a décidé d'attribuer un montant de quelque Fr. 50'000.— pour la Résidence Clos Bidaine (participation aux loyers) et la journée des personnes âgées. Le solde de Fr. 250'000.— sera réparti pareillement sur les cinq prochains exercices.

M. Raccordon émet un doute concernant la somme destinée à Clos Bidaine, car l'institution est pécuniairement saine et n'héberge pas que des personnes âgées. Souhaitant que le Conseil réexamine cette affaire, M. Charles Raccordon cite le nom de la défunte. Il s'agit de Mme Hubleur, qu'il a visitée plusieurs dizaines de fois et qui de son vivant a fait un don de Fr. 100'000.— en faveur du Centre sportif régional.

Le président lit le rapport de révision du 25 juin 2013 de la fiduciaire Jean-Maurice Maître SA, dont la mission consiste à vérifier les comptes et à émettre une appréciation les concernant. En conclusion, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la législation cantonale sur les communes ainsi qu'au règlement. La fiduciaire recommande d'approuver les comptes annuels tels que soumis.

M. Bernard Studer donne connaissance des éléments principaux des notes de révision. Relevons les données suivantes :

Créanciers – fonctionnement : ces comptes s'élèvent à Fr. 95'964.40 pour les créanciers investissements divers, Fr. 1'231'880.14 pour les créanciers de fonctionnement, Fr. 81'224.40 pour les intérêts des dettes,

Fr. 177'530.— pour les amortissements financiers et Fr. 635'520.40 pour les créanciers collectifs d'où un total de Fr. 2'222'119.34.

Participation aux charges de l'enseignement : il est dû au 31 décembre 2012 Fr. 1'228.306.20. Les intérêts moratoires se sont élevés à Fr. 34'669.20 en 2012 auquel s'ajoutent les intérêts moratoires pour 2011 de Fr. 16'465.30.

Recettes diverses : il s'agit d'une donation de de Fr. 300'000.--. Selon acte notarié et testament, il est stipulé que la donation doit être affectée au profit des personnes âgées.

Les éléments d'appréciation de la situation financière portent sur le degré d'autofinancement, la capacité d'autofinancement, la quotité des intérêts, la quotité de la charge financière et l'endettement par habitant. Ces paramètres s'avèrent tous défavorables.

M. Guy Jubin demande si des mesures sont en cours vu l'endettement excessif.

M. le maire explique qu'en collaboration avec la commission des finances, le Conseil doit établir un plan financier quinquennal, qui sera soumis à l'assemblée communale et au Service des communes. Notre commune connaît un gros problème de liquidités, mais on espère des rentrées fiscales nettement supérieures. Les décaissements en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale complexifient en outre la situation.

Le président revient sur la problématique du don de Fr. 300'000.--.

M. Gabriel Caillet estime qu'il sied de respecter la volonté de la testatrice.

M. Charles Raccordon précise qu'il n'est pas question d'en dévier, et maintient son désir d'éclaircissements. Personnellement, il considère que la somme reçue aurait pu être comptabilisée dans la caisse, à la condition qu'une contribution soit affectée à la journée annuelle des personnes âgées.

En sa qualité de vice-président de la Résidence Clos Bidaine, M. Maurice Jobin précise que la contribution communale en sa faveur est actuellement de Fr. 46'000.--, mais que d'ici quelques années, les conditions changeront. Il suggère de prendre langue avec la coopérative.

M. Jean-Jacques Sangsue s'étonne de l'importance du déficit du SIS Vendline. M. le maire explique divers paramètres, les rentrées supérieures au niveau des taxes depuis quelques années ; nonobstant, la vigilance reste de mise.

Sans objection, l'assemblée ratifie les dépassements budgétaires de l'exercice, et approuve le compte communal 2012 tel que présenté.

4. Divers

M. Maurice Jobin rappelle son intervention en faveur de l'installation d'un miroir, au débouché de la rue « Clos des Tilleuls » sur la route cantonale « Les Vies de Bâle ».

M. Hubert Farine, conseiller communal en charge du dicastère « travaux public – plan d'aménagement – cimetière – eaux usées », explique que cette question pourra se régler lors de la réfection de la route cantonale prévue en 2014.

Remerciant les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté aux affaires publiques, M. Studer clôt l'assemblée à 21h20.

Ainsi délibéré en assemblée communale ordinaire du mardi 2 juillet 2013.

Au nom de l'assemblée communale d'Alle

Le président :

Le secrétaire :

Bernard Studer

Raymond Julien

Nota :

Le présent procès-verbal est placardé le 25 juillet 2013 au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie (Rue de l'Eglise 5). Il sera également publié sur le site internet communal www.alle.ch. Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.